

BON À SAVOIR POUR MIEUX GÉRER SON ARGENT

Bon d'études canadien

Le gouvernement du Canada offre des mesures incitatives d'épargne-études pour aider les Canadiens à épargner en vue des études postsecondaires d'un enfant. Parmi ces mesures figure le Bon d'études canadien (BEC), destiné aux enfants des familles à faible revenu.

Versé dans un régime enregistré d'épargne-études (REEE), le BEC peut servir à payer les frais de scolarité, les frais relatifs à l'achat de livres et de matériel, les frais d'hébergement et d'autres frais liés aux études poursuivies dans un établissement d'enseignement supérieur accrédité.



Critères d'admissibilité

- Les enfants nés en 2004 ou ultérieurement sont admissibles au BEC.
- L'admissibilité est basée, en partie, sur le nombre d'enfants dans la famille et sur le revenu familial.



Comment fonctionne le BEC

- Le gouvernement verse un montant initial de 500 \$ dans le REEE de l'enfant admissible.
- Le gouvernement verse ensuite un montant supplémentaire de 100 \$ pour chaque année d'admissibilité jusqu'à l'âge de 15 ans, soit un plafond de 2 000 \$ par enfant.
- Aux fins de la validation des critères d'admissibilité, le principal responsable de l'enfant doit faire une demande d'allocation canadienne pour enfants par l'entremise de l'Agence du revenu du Canada et doit produire une déclaration de revenus chaque année.



Comment présenter une demande

- Étape 1 :** Demandez un numéro d'assurance sociale (NAS) pour vous et votre enfant. Pour en savoir plus sur l'obtention d'un NAS, visitez le canada.ca/numero-assurance-sociale ou composez le **1-800-206-7218**.
- Étape 2 :** Prenez rendez-vous dans un établissement qui offre des REEE. Pour obtenir une liste complète des promoteurs de REEE, visitez le canada.ca/liste-promoteurs-reee.
- Étape 3 :** À l'ouverture du REEE, vérifiez bien si tous les renseignements inscrits sont exacts. Le promoteur du REEE soumettra ensuite au gouvernement une demande pour qu'il verse le montant initial de 500 \$ pour l'enfant admissible.



Pour de plus amples renseignements sur les mesures incitatives d'épargne-études, dont le Bon d'études canadien et la Subvention canadienne pour l'épargne-études, visitez le www.canada.ca.

EN SAVOIR PLUS : cpacanada.ca/bonasavoir

Vous aimeriez comprendre les rudiments de la gestion des finances personnelles et leur application à votre situation? Répondez au questionnaire du [Guide sur la santé financière](#).